

Liste des jours fériés pour l'année 2020

■ LUNDI, LE 13 AVRIL 2020	⇒ LUNDI DE PÂQUES
■ VENDREDI, LE 1 ^{ER} MAI 2020	⇒ FÊTE DU TRAVAIL
■ SAMEDI, LE 9 MAI 2020*	⇒ JOURNEE DE L'EUROPE
■ JEUDI, LE 21 MAI 2020	⇒ ASCENSION
■ LUNDI, LE 1 ^{ER} JUIN 2020	⇒ LUNDI DE PENTECÔTE
■ MARDI, LE 23 JUIN 2020	⇒ FÊTE NATIONALE
■ DU LUNDI, 3 AOÛT 2020 AU DIMANCHE, 23 AOÛT 2020 INCLUS y compris le jour de l'Assomption du 15 août 2020	⇒ CONGÉ COLLECTIF
■ DIMANCHE, LE 1 ^{ER} NOVEMBRE 2020*	⇒ TOUSSAINT
■ VENDREDI, LE 25 DECEMBRE 2020	⇒ 1 ^{ER} JOUR DE NOËL
■ SAMEDI, LE 26 DECEMBRE 2020*	⇒ 2 ^E JOUR DE NOËL

* Conformément à l'article L.232-6 (2) du code du travail, un jour férié légal qui coïncide avec un jour de semaine pendant lequel les personnes visées n'auraient pas travaillé, conformément aux stipulations de leur contrat de louage de service, est à remplacer par un jour de congé compensatoire qui devra être accordé dans un délai de trois mois prenant cours le lendemain du jour férié considéré.

Toutefois, si le fonctionnement de l'entreprise ne le permet pas, le jour de congé compensatoire devra être accordé avant l'expiration de l'année de calendrier, à l'exception des jours fériés légaux tombant sur les mois de novembre et de décembre, lesquels pourront être récupérés dans les trois mois de l'année suivante.

* * *

Les entreprises d'installations frigoristes n'ont pas d'obligation d'appliquer le congé collectif prévu ci-dessus. Les ouvriers effectuant des travaux d'installation frigorifique bénéficient du droit à 15 jours de congé consécutifs entre le début du mois de mai et la fin du mois d'octobre, le cas échéant, selon un système de roulement interne à convenir entre l'entreprise et la délégation du personnel ou à défaut avec les ouvriers concernés.

Deutscher Text siehe umseitig ↗